

Voici le menu concocté par les partenaires sociaux

Une norme salariale à 1,1% et des adaptations pour les fins de carrière. Telles sont les lignes de force de cet accord interprofessionnel 2019-2020.

BENOÎT MATHIEU

Ca y est! Ils y sont arrivés, ce mardi peu avant cinq heures du matin, après quelque vingt heures de négociation – sans oublier non plus une crispation d'un mois et une grève générale le 13 février dernier. Patrons et syndicats, réunis au sein du Groupe des dix, se sont entendus sur un projet d'accord interprofessionnel (AIP) pour 2019 et 2020. En voici les lignes de force.

1 Salaires

«Cela constitue une avancée positive par rapport au 0,8% initial, résume Robert Verteneuil, président de la FGTB. Mais ce n'est pas Byzance.» Quelque part, en acceptant le verdict lié à l'application stricte de la loi de 1996 sur la sauvegarde de la compétitivité, les syndicats ont fait preuve de mesure – heureusement, cela dit, que le Bureau du plan a revu à la baisse ses prévisions d'inflation et de croissance, faisant passer la marge maximale disponible de 0,8% à 1,1%. Conclusion: en 2019 et 2020, les salaires belges pourront grimper de 1,1%, en sus de la liaison au coût de la vie, assurée par l'indexation automatique.

Loin du 1,4%, voire 1,5%, réclamé dans un premier temps. «Les syndicats ont fait preuve de beaucoup de raison; peut-être même se sont-ils montrés trop sages, estime l'économiste Étienne de Callatay, qui a joué fin 2018 le rôle de (co-)conciliateur dans le dossier miné des métiers pénibles. Ils se sont résignés à accepter le cadre de la loi de '96, alors qu'il n'est pas évident qu'il faille aller aussi vite dans le rattrapage du handicap salarial historique supposé. Sachant que l'on est incapable de mesurer cela de façon précise. On est là à parler de 0,3 ou de 0,6 comme s'il s'agissait d'une science exacte, mais c'est du pipeau!»

Un discours qui devrait plaire au banc syndical? Pas sûr. «Par contre, là où le patronat devrait se braquer, c'est concernant le maintien de l'indexation automatique. Je n'y suis pas opposé en soi, mais parce que la Belgique est la seule à la pratiquer. Avec des conséquences négatives notamment sur le salaire des travailleurs âgés; peut-être serait-il bon, par exemple, de suspendre cette indexation au-delà des cinquante ans.»

Signalons que les syndicats maintiennent leur exigence de révision de la loi de 96. «Plus que jamais, glisse Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC. Seulement, nous

ne pouvions rester les bras croisés en attendant.»

Et qu'en est-il de l'autre revendication phare des syndicats? Qui souhaitent voir, à terme, le salaire minimum valser à 14 euros de l'heure? Et, dans l'immédiat, grimper de 10%, à savoir d'un euro? Pas grand-chose. En juillet 2019, le salaire minimum augmentera de 1,1%, le reste étant renvoyé à un groupe de travail censé remettre ses conclusions pour la fin du mois de septembre.

Cela se comprend, toutefois: un salaire minimal grimpa trop fort risquerait de

passer les plafonds autorisés dans la machinerie fiscale et sociale belge. Avec le risque de sortir des dispositifs de réduction de charges et de bonus à l'emploi, justement taillés sur mesure pour les bas salaires. Autrement dit, il va falloir finasser. Partie remise d'ici là. «Voilà un pas dans la bonne direction, assure Robert Verteneuil. Parce que le salaire minimum n'avait plus bougé depuis 2008.»

2 Enveloppe «bien-être»

Ce chapitre aurait dû être clos depuis quelques mois, mais le patronat le liait à la conclusion de l'AIP. Qu'importe à présent, puisque les partenaires sociaux se sont entendus sur l'affectation de l'enveloppe «bien-être» (353 millions en 2019 et 716 millions en 2020). Focus sur les allocations sociales les plus basses.

3 Mobilité

Voulant favoriser les transports en commun ainsi que les «modes de transport alternatifs», les partenaires sociaux encouragent le recours au budget mobilité fraîchement voté à la Chambre. Et se sont mis d'accord sur le rehaussement à 70% des montants forfaitaires accordés aux travailleurs, qui concerneront désormais également les trajets inférieurs à cinq kilomètres. Pour le plus long terme, un groupe de travail se penchera sur les manières d'encourager une mobilité plus durable.

4 Heures supplémentaires

Ils ont coupé la poire, mais pas en deux. Les patrons souhaitaient jusqu'à 360 heures supplémentaires volontaires, en lieu et place des 100 heures actuelles? Pour la fin mars, les partenaires sociaux boucleront une convention collective de travail faisant passer le plafond à 120 heures.

5 Fins de carrière

C'est l'autre gros morceau de cet AIP – et celui qui crispe certains partis de feu la coalition suédoise (lire ci-contre). Les partenaires sociaux ont insufflé un peu de souplesse dans la gestion des fins de carrière. Essentiellement en reportant à janvier, voire juillet, 2021 le relèvement à 60 ans de l'âge minimum donnant accès au régime de chômage avec complément d'entreprise – RCC, plus connu sous l'appellation «prépension». Alors que le jobsdeal conclu durant l'été 2018 par l'exécutif fédéral y allait d'une foulée plus vive, dès 2020 – sauf que ce volet de l'accord politique n'a jamais été coulé en arrêtés royaux, la N-VA ayant entre-temps déserté le navire Michel.

Les partenaires sociaux réfutent toute trahison de la philosophie du jobsdeal. Parce que l'objectif est atteint dès 2021, souligne-t-on à la Fédération des entreprises de Belgique. «Et que la limite des 60 ans concerne aussi les carrières longues et les métiers lourds, qui n'étaient pas visés par le 'jobsdeal'. Autrement dit, nous allons même plus loin.»

Autre point: pour les régimes d'exception – métiers lourds, carrières longues et entreprises en difficulté ou restructuration –, les crédits-temps de fin de carrière restent accessibles avant 60 ans (55 ans en cas de 1/5 et 57 ans pour un mi-temps).

Cet assouplissement relatif aux crédits-temps est compréhensible, analyse Étienne de Callatay, en l'absence de toute avancée dans la définition des métiers pénibles. «En ce sens, davantage de souplesse dans les crédits-temps de fin de carrière se justifie, d'autant plus que ceux-ci maintiennent les gens au travail.» Ce sont plutôt les RCC qui laissent l'économiste perplexe. «Voilà un outil qui permet de déresponsabiliser l'entreprise. Qui paie certes une cotisation, mais celle-ci n'est pas assez élevée. Les employeurs portent une responsabilité dans le casse-tête des travailleurs âgés. Parce qu'ils n'investissent pas assez dans la formation tout au long de la carrière. Et ne se soucient guère de présenter une pyramide des âges adéquate. Et au final, via les RCC, ils se déchargent de cette responsabilité sur la collectivité, qui hérite de la facture.»

Un petit jeu auquel participent les syndicats. «Parce que le régime mis en place convient aux travailleurs âgés concernés. À nouveau, sur le dos de l'intérêt général.» Notons que rien de tout ceci n'aurait été nécessaire si le dossier des métiers pénibles avait pu avancer. «C'est aussi la conséquence des positions très dures affichées par le patronat en la matière.»

35 mios €

Combien l'assouplissement des conditions de RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise) et de crédit-temps va-t-il coûter aux finances publiques? Difficile à dire, surtout que les aménagements proposés induisent de subtiles modifications. Un indicateur, toutefois: lorsqu'elle fut présentée, la réforme des RCC était censée rapporter autour des 35 millions d'euros.

«Nous sommes plus que jamais demandeurs de la révision de la loi de 1996. Mais nous ne pouvions rester les bras croisés en attendant.»

MARIE-HÉLÈNE SKA
SECRETÉAIRE GÉNÉRALE
DE LA CSC

À quelle sauce va être mangé cet AIP?

Patrons et syndicats doivent formellement avaliser ce qui n'est encore qu'un projet d'accord. Puis le gouvernement entrera en scène.

La nuance est de taille. Dans la nuit de lundi à mardi, les partenaires sociaux ont accouché non pas d'un AIP, mais d'un projet d'AIP. Qui doit, avant de prendre effet et d'être coulé dans le marbre, être avalisé de tous côtés. On fait le tour.

1 Du côté patronal.

Le banc patronal doit approuver le projet. C'est déjà chose faite du côté des classes moyennes francophones, puisqu'il a passé le cap du conseil d'administration de l'UCM. Unanimité à la clef. La Fédération des entreprises de Belgique ne devrait pas tarder – cela attendra tout de même la rentrée. A priori, aucun blocage n'est à prévoir ce côté-ci – même si la sagesse populaire conseille de ne jamais dire «jamais».

2 Du côté syndical.

La première étape est franchie – mais il s'agissait de la plus évidente. Ce mardi matin, les têtes pensantes des syndicats, réunies en bureau, ont donné le feu vert. Pas vraiment au compromis arraché au bout de la nuit en tant que tel, mais à la consultation qui va suivre. Car ce projet d'AIP va maintenant être soumis à la base, à toutes les fédérations ou centrales. Qui vont pouvoir se prononcer. La réponse finale des trois syndicats est attendue d'ici le 26 mars.

En cas de «oui», la paix sociale est-elle pour autant garantie? À vrai dire, tout dépend si Michel se met en tête de chipoter ici ou là au moment d'exécuter cet AIP. Surtout, il faut attendre la teneur des programmes des prochains exécutifs pour se prononcer.

3 Et le gouvernement Michel là-dedans?

L'enthousiasme n'est pas, disons, unanimement partagé dans ce gouvernement minoritaire en affaires courantes. Parce que, on l'a dit ci-contre, ce projet d'AIP s'écarte des intentions de la coalition suédoise en matière de prépensions.

Intentions clairement affichées dans le cadre du jobsdeal bouclé durant l'été 2018.

«Ce qui compte pour le gouvernement, c'est la paix sociale, le développement économique et le pouvoir d'achat des travailleurs», s'est réjoui le Premier ministre Charles Michel (MR). Rejoint dans l'allégresse par le ministre de l'Emploi Kris Peeters (CD&V). Qui appelle à la plus grande prudence: un AIP constitue un tout, toucher à une seule de ses composantes revient à mettre en péril le fragile équilibre. Les libéraux flamands se montrent, eux, un peu plus circonspects; l'assouplissement sur le front des RCC passe mal. De là à caler, comme le préconise l'ancien partenaire N-VA? «Je pars du principe que le gouvernement démissionnaire Michel II va s'y opposer et ne va pas effectuer de marche arrière politique sans majorité au parlement», peste le chef de file des nationalistes à la Chambre, Peter De Roover.

C'est relativement improbable, à vrai dire. Les signaux envoyés par le MR et le CD&V montrent déjà que l'exécutif n'est

pas bouillant à l'idée de saborder, à quelques semaines des élections, le résultat d'une concertation périlleuse. Qui, si elle joue la montre et retarde le durcissement des conditions d'accès à la prépension, ne change pas fondamentalement la donne en matière de cap suivi. La hausse de l'âge minimum est inévitable, les partenaires sociaux ne font que ralentir le pas.

Certes, il faudra convaincre l'Open Vld. Risquons ce pronostic: cela ne devrait pas être insurmontable. Personne en effet n'a envie de faire de cadeaux à la N-VA. Or, se rallier à son avis et menacer le fruit de la mécanique sociale juste avant les élections donnerait pas mal de grain à moudre sur le flanc gauche de l'Open Vld – on imagine mal en effet les partis du centre et de la gauche tiquer et retoucher ce projet d'AIP.

D'autant plus que les fédérations patronales ne semblent pas trop s'en offusquer, de cette liberté prise sur les prépensions. Ni y voir une remise en cause de la volonté gouvernementale d'allonger les carrières.

La messe semble donc presque dite. Le principal coup de tonnerre pourrait venir d'un syndicat ou l'autre, dont la base se montrerait encore mécontente. Mais même dans ce cas-là, le gouvernement Michel devrait proposer de partir sur les bases négociées la nuit passée. **B. M.**

Kris Peeters appelle à la plus grande prudence: un AIP constitue un tout, toucher à une seule de ses composantes revient à mettre en péril le fragile équilibre.

Michel II soulagé, l'Open Vld embarrassé

Le gouvernement semble satisfait de l'accord. À l'exception de l'Open Vld mis en difficulté sur les fins de carrière.

MATHIEU COLLEYN

Tout ça pour ça. C'est le sentiment glané mardi dans l'entourage du gouvernement Michel quant à l'accord interprofessionnel dégagé par les partenaires sociaux en fin de nuit. «On se demande si cela valait une grève générale, estime un libéral. Mais globalement tout le monde est content.»

Tout le monde? Pas vraiment. L'Open Vld n'a pas manqué de montrer son mécontentement vis-à-vis du volet fins de carrière de l'accord au sein du Groupe des dix. Pour cause, celui-ci s'écarte de l'accord de gouvernement et du fameux jobsdeal défendu par Michel I et II.

«Ce n'était pas l'accord, a regretté la présidente des libéraux flamands, Gwendolyn Rutten. Ce n'est pas avec un marché du travail aussi tendu que l'on peut se passer des gens à 58 ans.» Du côté d'Alexander De Croo, Vice-Premier ministre Open Vld, on ne souhaitait pas réagir alors que les représentants du parti se répandaient sur les ondes pour dire tout le mal qu'ils pensaient de cet accord. Certains évoquent des engagements pris sous la suédoise et empêchant toute baisse de l'âge des prépensions. Les libéraux flamands sont attaqués sur leur droite par la N-VA qui estime que le gouvernement Mi-

chel devra s'opposer à cet accord s'il est accepté par les instances patronales et les bases syndicales.

Il y a cependant peu de chance que cela se produise. Au sein du gouvernement, malgré une gêne palpable sur les fins de carrière

qui traverse les trois partis de la coalition (MR, CD&V, Open Vld, donc), on se satisfait de cet accord. «Sans accord, c'était le KO assuré», glisse une source proche du gouvernement. Après le blocage intervenu entre patrons et syndicats sur la marge d'augmentation des salaires, le scénario du pire était envisagé: le retour du dossier sur la table du gouvernement en pleine campagne électorale.

Un argument de moins pour la gauche

Vu les réticences exprimées par l'Open Vld ce mardi, l'équipe Michel qui, pour rappel, est à la fois minoritaire, démissionnaire et en affaires courantes, est au bord du couac. Ça aurait fait mauvais genre. «Maintenant, quoi qu'il arrive, nous avons un texte approuvé par patrons et syndicats. Si nous étions amenés à en rediscuter, jusqu'ici l'Open Vld ne dit pas qu'il rejettera cet accord», dit-on.

On souligne aussi l'équilibre du compromis. Les patrons obtiennent une augmentation de salaire limitée à 1% et les syndicats décrochent plus que le 0,8% dont il était initialement question tout en mettant cette «victoire» à l'actif de la grève générale. Ajou-

tons que l'augmentation concerne également les allocations sociales.

Quant aux fins de carrière, l'accord «arrange tant les syndicats que les représentants patronaux, glisse-t-on. Comme souvent, les partenaires sociaux s'entendent pour faire payer à la collectivité le coût du vieillissement», analyse un proche de l'exécutif fédéral.

En attendant, pour le gouvernement, cet accord permet d'envoyer un signal politique pour le moins positif: malgré sa situation délicate, la concertation sociale a pu être

menée à bien. Ce qui retire à l'évidence un argument de campagne à l'opposition de gauche. «En Belgique, il y a encore moyen d'avoir une concertation sociale», a d'ailleurs souligné Frédéric Daerden, député PS, interviewé par Bel-RTL. Même l'opposition y trouve donc des motifs de se réjouir. Au sein du gouvernement, on aime aussi à rappeler qu'un premier signal positif avait été envoyé fin de l'an dernier avec la libération de la totalité de l'enveloppe bien-être (plus de 700 millions pour 2019 et 2020) afin de revaloriser les allocations sociales selon une répartition confiée à la concertation sociale.

Pour Charles Michel lui-même, cet accord est également synonyme de victoire. On relèvera par ailleurs que sa nouvelle double casquette, il est à la fois Premier ministre et président du MR, n'a en rien fait dévier son parti de la ligne gouvernementale, ce qui aurait pu relever d'une forme de schizophrénie.

«Ce n'est pas avec un marché du travail aussi tendu que l'on peut se passer des gens à 58 ans.»

GWENDOLYN RUTTEN
PRÉSIDENTE DE L'OPEN VLD